

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 6 janvier 2023

### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA 2023)

Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites associations, non employeuses ou de moins de deux salariés.

Pour bénéficier de ce fond, un appel à manifestation d'intérêt est lancé dans la Somme jusqu'au 17 février 2023, date limite de dépôt des dossiers sur le site de gestion des associations « le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>.  
Les aides seront attribuées sur décision du préfet de région, après avis des collèges départementaux de la vie associative.

Les structures doivent remplir les 3 conditions suivantes pour être éligibles :

- Être une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège dans la Somme, ou être un établissement secondaire d'une association nationale domiciliée dans la Somme et disposant d'un numéro SIRET propre et d'un compte bancaire séparé ;
- Répondre aux conditions du tronc commun d'agrément fixé par la loi du 12 avril 2000 : un objet d'intérêt général, une gouvernance démocratique et une transparence financière ;
- Respecter les principes du contrat d'engagement républicain fixé par la loi du 24 août 2021 : liberté, égalité, fraternité, laïcité, respect de l'ordre public.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48  
Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République  
80 000 Amiens

Chaque association ne peut formuler qu'une seule demande relative à l'année civile en cours, dans un seul des deux axes de l'appel à manifestation d'intérêt :

- l'axe fonctionnement, pour l'aide au fonctionnement global des activités de l'association ;
- ou l'axe actions innovantes, pour la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités.

Concernant une aide aux frais de fonctionnement, seront prioritaires les projets :

- Concourant à la structuration, au dynamisme, à la diversité et au renforcement du maillage de la vie associative locale, notamment dans les territoires ruraux (ZRR) et les quartiers politique de la ville (QPV) ;
- Œuvrant à la transmission intergénérationnelle d'une mémoire partagée ;
- Mobilisant régulièrement des bénévoles autour d'actions citoyennes et favorisant ainsi la mixité sociale ;
- Contribuant à la transmission des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, laïcité et refus de toute discrimination ;
- Destinés à favoriser l'engagement des jeunes ;
- Concourant à mieux accompagner les petites associations locales d'un territoire et leurs bénévoles dans le cadre du réseau d'accompagnement à la vie associative locale Guid'Asso<sup>1</sup>.

Seront prioritaires, au titre des actions innovantes, les projets :

- Relatifs à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Relatifs à la citoyenneté, au devoir de mémoire, au développement de l'engagement européen ;
- Destinés à valoriser des actions dans le cadre de la professionnalisation des parcours d'engagement des jeunes (par exemple, en les accueillant dans les missions d'intérêt général du SNU) ;
- Relatifs aux animations culturelles et sportives ;
- Permettant la mutualisation d'actions entre associations ou l'expérimentation de coopérations nouvelles entre associations ;
- Apportant pour le territoire une innovation sociale ou favorisant la transition écologique et solidaire.

L'ensemble des informations concernant l'appel à manifestation d'intérêt FDVA 2023 est disponible au lien suivant :

<https://www.somme.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets-Campagne-FDVA-2023-dans-la-Somme>

---

<sup>1</sup> Guid'Asso est un réseau d'accompagnement à la vie associative locale ayant pour objectif que chaque association puisse, sur son territoire, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.